

Propositions de l'ensemble des sociétés savantes et organisations professionnelles représentatives de la pédiatrie sur les consultations à maintenir durant la Pandémie COVID-19

Dans l'objectif du respect des consignes quant à la restriction des déplacements de la population et pour permettre la prise en charge des consultations urgentes ou semi-urgentes nous proposons que :

- **Soient maintenues en présentielle**

- La consultation de sortie de maternité à 8 – 10 jours de vie.
- La consultation du premier mois et l'ensemble des consultations comportant des vaccins obligatoires (2, 4, 5, 11, 12, 16 mois).
- Les consultations pour pathologies aiguës infectieuses ou non (la majorité des épisodes de fièvre ou de toux, même en période épidémique, n'est pas liée au COVID-19 chez l'enfant)
 - o *En demandant aux parents d'éviter d'amener en consultation un enfant qui est simplement enrhumé ou qui n'a rien d'inquiétant.*
 - o *En leur recommandant un contact par téléphone ou téléconsultation avant une consultation présenteielle pour juger de son opportunité.*
- Le suivi des maladies chroniques qui justifient un examen clinique (la majorité pouvant être réalisée en télé-médecine) ou en cas d'exacerbation aiguë.

- **Soient proposées en téléconsultation**

- Les pathologies infectieuses bénignes.
- Les autres consultations systématiques du petit nourrisson selon les besoins des familles.
- Le suivi des maladies chroniques, dont les renouvellements d'ordonnance.
- Les réponses aux interrogations et inquiétudes des familles.

- **Soient reportées :**

- Les consultations pour vaccinations au delà de l'âge de 2 ans
- Les bilans de santé au delà de l'âge de 2 ans

Brigitte Chabrol, Présidente du Conseil National Professionnel de Pédiatrie (CNPP)

Christophe Delacourt, Président de la Société Française de Pédiatrie (SFP)

Fabienne Kochert, Présidente de l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)

Brigitte Virey, Présidente du Syndicat National des Pédiatres Français (SNPF)